

# ÉQUIPES DE RELEVAGE DU MATÉRIEL LA CFDT CHEMINOTS OBTIENT DES GARANTIES ET PORTE LE PROBLÈME DES CHEFS D'ÉQUIPE RELEVAGE.

La CFDT Cheminots a été reçue en audience par la DRH groupe, en cette fin d'année 2023, avec en appui la DRH du Matériel, la DGOP (Réseau), la BUMEX (Matériel).

## L'OBJECTIF EST MULTIPLE:

- Obtenir des garanties sur la poursuite des équipes Technifret dans le relevage du Matériel (suite au scénario de discontinuité imposé par l'État),
- Obtenir des garanties du maintien de l'activité Relevage au sein du Matériel,
- Obtenir des garanties sur le financement des 2RP en remplacement des WGSJ,
- Obtenir des garanties sur le nombre de centres de relevage et leur localisation géographique.
- Porter le sujet des équipes relevage dans le cadre de l'ouverture à la concurrence,
- Porter la question des chefs d'équipe relevage et demander une prise en considération.

## LES RÉPONSES DE LA DIRECTION

- Les agents de Technifret poursuivront leur activité dans les équipes relevage (une convention a été signée en 2024 entre la SA Réseau et Fret). La CFDT cheminots sera vigilante à la suite de cette participation au-delà de 2024.
- Le relevage continuera à être confié aux agents du Matériel. La direction évaluera au cas par cas les besoins d'apport, notamment avec les équipes C2MI Réseau.
- La direction confirme la livraison de 9 engins 2RP répartis sur le territoire national, en précisant que rien n'est définitif sur leur livraison et leur emplacement. La CFDT veillera à ce que les engins commandés soient livrés aux équipes de relevage, ainsi qu'au maintien des centres de relevage, y compris où il n'y aura plus de wagons de secours.
- La direction reconnaît un problème avec l'affectation des agents du Matériel dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Le premier effet de cette concurrence se fera sentir dans la région Sud (Paca) dès 2025.

## LA CFDT VEILLERA À L'INTÉGRITÉ DES MOYENS DE RELEVAGE ET À LA POURSUITE DE CES ACTIVITÉS POUR LES AGENTS AFFECTÉS À CELLES-CI.

La CFDT Cheminots a porté le sujet des chefs d'équipe relevage car elle estime qu'aujourd'hui ces derniers ne sont pas rémunérés à hauteur de leur engagement et de leurs responsabilités.

## EN EFFET, UN CHEF D'ÉQUIPE RELEVAGE ASSURE :

- Le contact régulier avec les équipes RH-GU avant et après le dérangement, parfois avec des agents relevant de plusieurs établissements différents ( TM, TI, Techninat, TEchnifret, C2MI, etc,...),
- La responsabilité du chantier pendant le relevage en appui avec le CTT (choix des modes de relevage, sécurité du chantier, visite du matériel, reconnaissance à l'aptitude au transport, ...
- La responsabilité du reconditionnement du matériel,
- La responsabilité du respect de la réglementation du travail pour les équipes...

## AUJOURD'HUI, DANS DE NOMBREUSES ÉQUIPES RELEVAGE, PLUSIEURS AGENTS SONT CLASSE 4

La CFDT Cheminots ne remet pas en cause ce principe, mais a rappelé à la Direction que le principe de nécessité vaut : auparavant, un agent qui passait à la classe 4 était invité à quitter l'astreinte relevage. Aujourd'hui, si ce principe subsiste encore, notamment dans les TI, il n'est plus appliqué partout, et pour cause, dans certains cas, leurs compétences et leur spécialité ne peuvent être facilement remplacées.

C'est pourquoi, la CFDT cheminots demande pour les chefs d'équipe relevage (et les moniteurs relevage) :

- Le passage à la classe 5 en gardant leur métier et leur poste en production (soit une classe 5 dite « technique »),
- En attendant la nomination à la classe 5, la création d'une indemnité de Chef d'équipe relevage à la hauteur de leurs contraintes et responsabilités.

## LA DIRECTION S'ENGAGE À FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX

La Direction, notamment la DRH Matériel a été sensible aux arguments de la CFDT Cheminots, et s'est engagée à revenir vers la CFDT après avoir effectué un état des lieux de la situation. La CFDT Cheminots ne manquera pas de vous tenir informés des suites de cette revendication.

## Contacts CFDT :

David Cren || 06.01.36.52.76 || david.crencfdt@gmail.com

Fabrice Chambelland || 06.27.70.45.58 || fabrice.chambelland@cfdtcheminots.org

